

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VILLE D'AUBIN

SÉANCE DU 08/07/2026

Le huit juillet deux mil vingt-six, à 14 heures 05, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur GRANIER Jean Claude,

Étaient présents (7) : Mr GRANIER Jean Claude, Mr FABRE Bernard, Mme CUESTA Charlène, Mme SALVAN Maryline, Mr BOSCUS Serge, Mr LONCKE Jean Claude, Mme NEGRE Gisèle.

Absente (1) : Mme TEULIER Christine.

Absente et excusée (1) : Mme PICHON Thérèse

Était(ent) présent(s) au titre du service : Lydia PEILLON, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Charlène CUESTA

Nombre de membres : 9 Membres en exercice : 9
Membres ayant donné procuration : 0

Membres présents : 7
Votants : 7

DÉLIBÉRATION N° : 2026-20

OBJET : CREATION EMPLOI PERMANENT

Le Président rappelle au conseil d'administration que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il expose également qu'il est nécessaire de prévoir des contrats permettant le renforcement des effectifs des aides à domicile pour effectuer des prestations d'accompagnement de la personne. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Mr le Président PROPOSE à l'assemblée délibérante la mise à jour des **emplois permanents**, au regard des éléments précités à compter du 1^{er} Aout 2026:

- 1 emploi non permanent sur le grade d'agent social dont la durée hebdomadaire de service est de **17,31/35ème** et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois maximum suite à un accroissement saisonnier d'activité du service d'aide à domicile.

- 2 emplois non permanent sur le grade d'agent social dont la durée hebdomadaire de service est de **25.38/35ème** et d'autoriser le recrutement un agent contractuel pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois maximum suite à un accroissement saisonnier d'activité du service d'aide à domicile.

- 1 emploi non permanent sur le grade d'agent social dont la durée hebdomadaire de service est de **27.69/35ème** et d'autoriser le recrutement un agent contractuel pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois maximum suite à un accroissement saisonnier d'activité du service d'aide à domicile.

La rémunération sera fixée par référence à l'échelon 1 de l'échelle C1 du cadre d'emploi des agents sociaux, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser la modification du tableau des effectifs du service autonomie à domicile du CCAS d'Aubin, à compter du 1^{er} Aout 2026, tel que présenté ci-avant.

Votes : 7 pour / 0 contre / 0 abstention

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 15/07/2026
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Président de séance
Charlène CUESTA 	Jean Claude GRANIER 